



Pas d'argent public pour Espérance Banlieues, ces écoles privées « hors contrat » !

Pour la FCPE, c'est non ! La Région ne doit pas subventionner ces établissements, à Angers et au Mans.

Le Comité régional Pays de la Loire de la FCPE (première fédération de parents d'élèves) conteste la décision du Conseil régional, qui entend verser 50.000 € aux écoles du réseau Espérance Banlieues, déjà présentes à Angers et au Mans.

« Cette subvention pour financer de tels établissements soulève beaucoup de questions, explique Cécile Chénéde, présidente de la FCPE Loire-Atlantique et du Comité régional FCPE Pays de la Loire. C'est une mesure qui nous semble très contestable sur le plan juridique. Est-ce du ressort du Conseil régional ? De quoi parlons-nous ? Cela ne figure pas parmi les compétences obligatoires de la Région. Mais surtout, le caractère hors contrat (avec l'Etat) devrait inciter à la prudence. En effet, on sait que l'Education nationale n'a pas suffisamment de moyens pour exercer un véritable contrôle sur ces structures qui disposent d'une très grande latitude au regard des programmes, des méthodes et du recrutement des enseignants. Enfin, c'est une décision qui ne nous semble pas aller dans le sens de l'apprentissage du vivre ensemble, qui est un des objectifs fondamentaux de l'Ecole, ne l'oublions pas ! »

L'ensemble des responsables de la FCPE que comptent les cinq départements des Pays de la Loire s'élèvent vivement contre cette décision.

« Il y a beaucoup d'opacité autour de ces établissements, qui ne sont pas reconnus par le ministère de l'Education nationale. La Région ne devrait pas participer à leur financement. Et 50.000 €

pour une poignée d'élèves (à peine quelques dizaines), c'est vraiment choquant », déclare Florence Prudhomme, coprésidente de la FCPE Maine-et-Loire.

« Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas d'autres priorités en ce moment..., ajoute François Perrignon de Troyes, président de la FCPE Sarthe, qui déplore que ***face à l'ampleur de la crise sanitaire, les budgets de fonctionnement des lycées n'aient pas été revus pour tenir compte des besoins, afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels. Cela se fait donc dans l'urgence, au détriment des investissements éducatifs*** ».

« Comment peut-on laisser un financement public s'opérer vers un établissement privé hors contrat ? C'est un non-sens absolu », réagissent Nolwenn Maytié et Magali Fontenelle, co-présidentes de la FCPE Vendée. Même indignation de la part de Bernard Bonneterre, président de la FCPE Mayenne : ***« Comment une telle décision a pu être justifiée par le Conseil régional, a-t-elle fait l'objet d'un débat et de délibérations en son sein*** » ? se demande-t-il.

&&&

FÉDÉRATION DE CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (FCPE)

Comité régional Pays de la Loire

Conseils Départementaux des Parents d'Élèves de

Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de Mayenne, de Sarthe et de Vendée